Certificat d'études primaires.

Numéro d'inventaire : 1978.00457
Auteur(s) : Clément Prouss
Type de document : diplôme
Éditeur : non renseigné (Niort)
Date de création : 1908
Description : Feuille de papier brunie collée sur une plaque de carton rigide. Texte imprimé dans un cadre de frise. Mentions manuscrites à l'encre brunie, à demi effacées. Carton dégradé au verso. Etiquette de l'encadreur "Miche encadreur à Niort".
Mesures : hauteur : 375 mm ; largeur : 275 mm
Notes : Certificat d'études primaires délivré le 19 juillet 1908 à Niort, à l'issue de l'examen du 10 juillet de la même année.
Mots-clés : Certificat d'Études Primaires
Filière : École primaire élémentaire
Niveau : Cours moyen-Certificat d'études primaires
Nom de la commune : Niort
Nom du département : Deux-Sèvres

ACADÉMIE de Poitiers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTRUCTION PUBLIQUE

DÉPARTEMENT des Deux-Sèvres

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

L'Inspecteur d'Académie du département des Deux Sèvres,
Vu l'article 6 de la loi du 28 Mars 1882;
Vu le décret du 27 Juillet 1882;
Vu l'arrêté du 24 Juillet 1888;
Vu l'arrêté du 31 Juillet 1897;
Vu le procès-verbal de l'examen subi par Mlle Prousst
dans les conditions déterminées par l'arrêté sus-visé;
Vu le certificat en date du 10 juillet 1908 par lequel la Commission cantonale de Niort, siégeant pour la session de 1908, atteste que Mlle Prousst Clémence
né le 30 juillet 1895 à Niort département des Deux Sèvres a été jugé digne d'obtenir le Certificat d'Etudes primaires;
Délivre à Mlle Prousst Clémence
le présent Certificat d'Etudes primaires pour servir et valoir ce que de droit.

A Niort, le 11 août 1908

L'Inspecteur d'Académie
[illegible]

Ce diplôme a été complété le 2 Juillet 1910 par la mention du Bien

L'Inspecteur d'Académie
F. Lauvauvie

Signature du Titulaire
[illegible]

(1) Noms et Prénoms